

La pression monte

23.02.17

EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



Pour appuyer sa demande d'une définition protectrice des perturbateurs endocriniens, Générations futures a publié aujourd'hui une enquête témoignant de leur présence dans les cheveux de personnalités françaises du mouvement écologiste. De quoi attirer les foudres de Sauvons les fruits et légumes, qui dénonce une « prise en otage de l'opinion » publique.

J-5 avant le vote prévu le 28 février 2017 au sein du comité compétent de la Commission européenne portant sur les critères de définition des perturbateurs endocriniens (PE) : Générations futures publie sa neuvième enquête portant sur l'exposition de la population à des molécules PE. Après [l'adoption, hier au Sénat, de la proposition de résolution](#) appelant le gouvernement à renforcer son action contre cette exposition aux PE, l'association enfonce le clou.

Des PE dans les cheveux

L'enquête de Générations futures repose sur « un échantillon non représentatif », précise le rapport dans une section présentant ses limites. Elle révèle la présence de nombreux PE dans les cheveux des cobayes qui se sont prêtés au jeu. Et pas n'importe lesquels : il s'agit de sept « personnalités de l'écologie », indique le communiqué de Générations futures paru ce 23 février 2017 : Yann Arthus-Bertrand, Isabelle Autissier, Delphine Batho, José Bové, Nicolas Hulot, Yannick Jadot et Mare-Monique Robin.

De nombreux PE, c'est, plus précisément, « entre 36 et 68 » détectés par personne, dont 8 à 50 quantifiés (1). Des 150 produits phytos (et métabolites), bisphénols (plastifiants), 13 phtalates et métabolites (plastifiants) et 32 PCB (biphényles polychlorés, [2]) recherchés, ce sont les **PCB et plastifiants** qui sont les plus quantifiés dans les cheveux des cobayes. Selon les analyses sous-traitées par Générations futures à un laboratoire spécialisé, **10 substances** sont quantifiées pour chacune de ces deux catégories en moyenne (3). Côté **produits phytosanitaires**, la moyenne est à **3,4 molécules quantifiées** (de 1 à 13 selon les cobayes).

Parmi les produits phytosanitaires, Générations futures note que « la majorité des pesticides retrouvés sont des produits d'usage agricole mais les concentrations les plus importantes proviennent d'usages non agricoles (exemple allethrine, permethrine et à un moindre degré fipronil et propoxur) ». Ces molécules sont utilisées contre les moustiques, puces, et tiques ou contre la gale.

Besoin de protection des populations...

Pour **Nicolas Hulot**, « ces analyses nous montrent la prégnance de ces substances dans notre quotidien et leur rémanence dans nos corps ». Pour **François Veillerette**, porte-parole de Générations futures, « ce rapport pointe plus que jamais la nécessité de retirer de notre environnement les substances PE. Seule une définition réellement protectrice des perturbateurs endocriniens devant être exclus du marché dans le cadre européen sera à même d'**assurer la protection des populations** des PE dangereux ».

...ou de « rétablir la vérité scientifique »

L'association de producteurs **Sauvons les fruits et légumes** a réagi par voie de communiqué suite à la publication des résultats des analyses de cheveux. Elle souhaite préciser que la liste des PE utilisée par Générations futures n'est « aucunement reconnue par la communauté scientifique ». Dénonçant une prise en otage de l'opinion, elle souhaite par ailleurs une « **prise de position forte de la part de l'Anses** sur ces pseudos enquêtes sans aucun fondement scientifique ».

Générations demande « à tous les gouvernements nationaux de rejeter la proposition de la Commission européenne sur les critères concernant les PE dans sa forme actuelle ». Elle souhaite :

- Que les PE « avérés, probables ou présumés » auxquels la population est exposée soient « interdits d'utilisation comme cela était prévu dans la législation européenne votée en 2009 » ;
- Que la Commission assouplisse « le niveau de preuve extraordinairement élevé actuellement » ;
- Que la Commission [supprime « la dérogation à l'interdiction »](#) pour les pesticides ayant un mode d'action PE ».

A.Cas.

(1) Une molécule détectée n'est quantifiée que si elle est présente dans une quantité suffisante, qui est fixée par la méthode d'analyse.

(2) dont l'utilisation et la fabrication sont interdites depuis 1987 en France.

(3) De 0 à 25 substances quantifiées pour les PCB, et de 7 à 12 pour les PCB.